

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 avril 2020 à 19 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage

Exceptionnellement, et en conformité avec l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 15 mars 2020, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA20 26 0064

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA20 26 0065

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2020, à 19 h, et des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement tenues le 12 mars 2020, à 11 h 30 et le 19 mars 2020, à 11 h 30

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pausé

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2020, à 19 h, et des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement tenues le 12 mars 2020, à 11 h 30, et le 19 mars 2020, à 11 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseillers débute à 19 h 02 et prend fin à 19 h 06.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 15.

CA20 26 0066

Autoriser une dépense de 87 507 \$, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs à la réalisation de concepts d'aménagement de voies cyclables sur la 1re Avenue, l'avenue Laurier et les rues Holt et Dandurand – Octroyer un mandat de conception à la firme CIMA+ S.E.N.C. conformément aux demandes de service RPPS19-11090-GG et RPPS20-02019-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 87 507 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation de concepts d'aménagement de voies cyclables sur la 1re Avenue, l'avenue Laurier et les rues Holt et Dandurand, et l'évaluation de leurs impacts sur la circulation et le stationnement;

De porter à 87 507 \$, taxes incluses la valeur du contrat accordé à la firme « CIMA+ S.E.N.C. » conformément aux demandes de service RPPS19-11090-GG et RPPS20-02019-GG;

D'approuver un projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1208319002

CA20 26 0067

Autoriser une dépense totale de 357 191,40 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Groupe ABF inc. » au montant de 228 298,31 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoir et de bordures, là ou requis, sur différentes rues de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (RMT2020-2) - Appel d'offres public RPPV19-11078-OP (9 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 228 298,31 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là ou requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT2020-2), le cas échéant;

D'accorder à « Groupe ABF inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 228 298,31 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV19-11078-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 22 829,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 22 829,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « FNX-Innov Inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 53 854,01 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS18-10076-OP, le cas échéant;

D'accorder à « Solmatech Inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 24 379,42 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS18-06046-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1207522002

CA20 26 0068

Approuver les conventions avec les organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) – Octroyer des contributions financières pour un montant total de 1 027 202 \$ (Contrats RPPL20-03032-GG à RPPL20-03041-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver les quatorze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Période	Montant
ALPAR (134932)	Mon repas entre amis-es	2020-2021	15 000 \$
CooPÈRE Rosemont (316544)	Magasin-Partage de la rentrée scolaire de Rosemont 2020	2020-2021	6 000 \$
Bouffe-Action de Rosemont (128576)	Épicerie solidaire de Rosemont	2020-2021 2021-2022 2022-2023	36 946 \$ 36 946 \$ 36 946 \$
RPPC20-03034-GG			
Bouffe-Action de Rosemont (128576)	PLAN-Rosemont (Pôle logistique alimentaire et nutrition)	2020-2021 2021-2022 2022-2023	15 000 \$ 15 000 \$ 15 000 \$
RPPC20-03033-GG			
Bouffe-Action de Rosemont (128576)	Cuisines collectives et déploiement vers l'Est de Rosemont	2020-2021 2021-2022 2022-2023	30 000 \$ 30 000 \$ 30 000 \$
RPPC20-03032-GG			
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190)	Une Accorderie dans Rosemont	2020-2021	30 000 \$
RPPC20-03035-GG			
Centre communautaire Petite-Côte (anciennement Carrefour communautaire de Rosemont, l'Entre-Gens inc.) (119354)	Travail de milieu en HLM famille	2020-2021 2021-2022 2022-2023	42 000 \$ 42 000 \$ 42 000 \$
RPPC20-03036-GG			
Habitations communautaires Loggia (129187)	Vivre ensemble et participation citoyenne : pour une meilleure qualité de vie des locataires des Habitations communautaires Loggia	2020-2021 2021-2022 2022-2023	30 000 \$ 30 000 \$ 30 000 \$
RPPC20-03040-GG			
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190)	Mobilisation citoyenne - Est de Rosemont	2020-2021 2021-2022 2022-2023	30 000 \$ 30 000 \$ 30 000 \$
RPPC20-03038-GG			
Comité logement de La Petite-Patrie inc. (131885)	Intervention directe auprès des locataires vulnérables et priorité dans l'Est de la Petite-Patrie	2020-2021 2021-2022 2022-2023	30 076 \$ 30 076 \$ 30 076 \$
RPPC20-03037-GG			
Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128674)	En route vers les priorités de quartier	2020-2021 2021-2022 2022-2023	59 000 \$ 59 000 \$ 59 000 \$
RPPC20-03041-GG			
Maisonnnette des parents (128573)	Transformons La Petite-Patrie	2020-2021	8 636 \$
Centre de ressources	Ensemble pour le	2020-2021	48 000 \$

et d'action communautaire Petite- Patrie (CRAC) (128580) RPPC20-03039-GG	développement de la Récolte Engagée	2021-2022 2022-2023	48 000 \$ 48 000 \$
Le Rebond - Ressource alternative en santé mentale dans la Petite- Patrie	S'intégrer grâce aux activités artistiques et culturelles	2020-2021	4 500\$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'accorder un soutien financier pour un montant total de 1 027 202 \$ aux organismes désignés ci-dessus, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1201663001

CA20 26 0069

Autoriser une dépense totale de 248,432,23 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Go-Cube.com (9176-7277 Québec inc.) » pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, suite aux procédures d'évictions sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période de trois (3) ans avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPS20-02025-OP / 20-18065 Lot numéro 1 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 248 432,23 \$, taxes incluses, pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers suite aux procédures d'éviction sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder à « Go-Cube.com (9176-7277 Québec. inc.) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 248 432,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS20-02025-OP / 20-18065, (1 soumissionnaire), lot numéro 1;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1206295002

CA20 26 0070

Autoriser une dépense totale de 154 905,82 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. »

pour la location d'un balai aspirateur compact et d'un mini camion-citerne avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2020 à 2021, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP / 20-18010 (1 soumissionnaire), lot numéro 19-20 - Autoriser un virement de crédits de 70 725 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 154 905,82 \$ taxes incluses, pour la location d'un balai aspirateur compact et d'un mini camion citerne avec opérateur;

D'accorder à « Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 154 905,82 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP /20-18010 (1 soumissionnaire), lots numéro 19 et 20;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers vers le budget de fonctionnement 2020 d'un montant de 70 725 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1207445002

CA20 26 0071

Autoriser une dépense totale de 91 267,16 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Les revêtements Scelltech inc. » pour la location d'un balai aspirateur compact avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2020 à 2021, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP / 20-18010 (2 soumissionnaires), lot numéro 18 – Autoriser un virement de crédits de 83 340 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 91 267,16 \$ taxes incluses, pour la location d'un balai aspirateur compact avec opérateur;

D'accorder à « Les revêtements Scelltech inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 91 267,16 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP / 20-18010 (2 soumissionnaires), lot numéro 18;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers vers le budget de fonctionnement 2020 d'un montant de 83 340 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1207445001

CA20 26 0072

Autoriser une dépense totale de 43 977,94 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « 11073192 Canada inc. (Déneigement NA-SA) » pour la location d'un camion citerne avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2020 à 2021, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP / 20-18010 (2 soumissionnaires), lot numéro 21

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 43 977,94 \$, taxes incluses, pour la location d'un camion citerne avec opérateur;

D'accorder à « 11073192 Canada inc. (Déneigement NA-SA) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 43 977,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP / 20-18010 (2 soumissionnaires) lot numéro 21;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1207445003

CA20 26 0073

Autoriser une dépense totale de 110 522,25 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. » pour le service de nettoyage des trottoirs pour une durée de deux (2) ans, soit de 2020 à 2021, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP / 20-18010 (3 soumissionnaires), lot numéro 15-16-17 – Autoriser un virement de crédits de 137 667,17 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 110 522,25 \$ taxes incluses, pour le service de nettoyage des trottoirs;

D'accorder à « Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 110 522,25 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP / 20-18010 (3 soumissionnaires), lots numéro 15-16-17;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers vers le budget de fonctionnement 2020 d'un montant de 110 522,25 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1207445004

CA20 26 0074

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 29 février 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1^{er} au 28 février 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 29 février 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 29 février 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1^{er} au 28 février 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 29 février 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1203879003

CA20 26 0075

Autoriser un virement de 40 000 \$ du compte surplus gestion affecté - divers pour la réalisation des projets pilotes de contrôle de l'herbe à poux ainsi que du Défi Zéro déchet

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 40 000 \$, pour la réalisation des projets pilotes de contrôle de l'herbe à poux ainsi que du Défi Zéro déchet;

De mandater la Division des communications et du développement durable pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1207831002

CA20 26 0076

Autoriser un virement de crédits de 91 313,32 \$ net de ristournes du Fonds réservés - parcs et terrains de jeux, pour le remplacement du gazon synthétique par du gazon naturel au terrain de soccer du parc de la Louisiane dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 91 313,32 \$ du fonds réservés - parcs et terrains de jeux pour le remplacement du gazon synthétique par du gazon naturel au terrain de soccer du parc de la Louisiane dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1208230001

CA20 26 0077

Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la direction du Service de la culture pour octroyer un contrat de services professionnels à La Vitrine culturelle concernant des services de billetterie offerts du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 à 11 lieux de diffusion du réseau Accès culture, dont la maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la direction du Service de la culture pour octroyer un contrat de services professionnels à La Vitrine culturelle pour offrir des services de billetterie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 à onze diffuseurs membres du réseau Accès culture, dont la maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1207145001

CA20 26 0078

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à de nouveaux aménagements cyclables sur certaines rues de l'Arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à de nouveaux aménagements cyclables sur certaines rues de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1208319001

CA20 26 0079

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés au réaménagement de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue De Lanaudière, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés au réaménagement de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue De Lanaudière, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE).

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1204243002

CA20 26 0080

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de la construction d'une rue piétonne et partagée sur la rue Masson entre la 5^e et la 6^e Avenue

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de la construction d'une rue piétonne et partagée, sur la rue Masson entre la 5^e et la 6^e avenue.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1207522001

CA20 26 0081

Déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2019

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De recevoir et de déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1200717002

CA20 26 0082

Accorder un soutien financier de 100 000 \$, pour l'année 2020, à Centraide du Grand Montréal pour la réalisation de son Fonds d'urgence - COVID-19 – Autoriser à cette fin un virement de crédits de 100 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'accorder un soutien financier de 100 000 \$, pour l'année 2020, à l'organisme sans but lucratif « Centraide du Grand Montréal » pour la réalisation de son Fonds d'urgence - COVID-19;

D'autoriser un virement de crédits de 100 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté divers.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1207853002

CA20 26 0083

Autoriser la nouvelle répartition apportée aux charges interunités de la Direction EESM avec les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la nouvelle répartition apportée aux charges interunités de la Direction EESM avec les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, tel que détaillé au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1200717001

CA20 26 0084

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 773 400 \$ pour le financement de la main d'œuvre cols bleus et des autres familles de dépenses pour la réalisation du programme de plantation des arbres

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 773 400 \$ pour le financement de la main d'œuvre cols bleus et des autres familles de dépense pour le programme de plantation d'arbres;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1208200002

CA20 26 0085

Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics :
« Course Vision Montréal, par J'aime Montréal », « Duathlon Le Vitrail »,
« Marché Masson », « Théâtre La Roulotte », « Amarkkalam », « Concert
Campbell », « Événement vélo de la rentrée », « Dystro Marche » et « La
Chococourse 5K »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2020-26-016, jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2020-26-017, jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2020-26-018, jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2020-26-019, jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1200081004

CA20 26 0086

Édicter deux ordonnances établissant la création d'un sens unique sur la rue de Bellechasse vers l'ouest entre les rues Chatelain et Saint-Denis, et un sens unique sur la rue Saint-Zotique vers l'est entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Lorimier

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. chapitre C-4.1), l'ordonnance 2020-26-020, jointe à la présente établissant la mise à sens unique de la rue de Bellechasse vers l'ouest entre les rues Chatelain et Saint-Denis, ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. chapitre C-4.1), l'ordonnance 2020-26-021, jointe à la présente, établissant la mise à sens unique de la rue Saint-Zotique vers l'est entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Lorimier, ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1207613002

CA20 26 0087

Édicter une ordonnance afin de prolonger la voie réservée pour autobus et taxis sur le côté sud de l'axe Rosemont, en direction est, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre. C-4.1; article 3), l'ordonnance 2020-26-022, jointe à la présente, afin de prolonger la voie réservée pour autobus et taxis en rive, sur le côté sud de l'axe Rosemont, en direction est, entre la rue Saint-Hubert et la rue Saint-André, de 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1206235001

CA20 26 0088

Édicter une ordonnance modifiant certains tarifs prévus au Règlement sur les tarifs (2020) (RCA-151), à des fins de concordance

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'édicter en vertu du *Règlement sur les tarifs (2020)* (RCA-151, article 80), l'ordonnance 2020-26-023, jointe à la présente, afin de modifier certains tarifs relatifs à la fourniture de biens et services.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1200284003

CA20 26 0089

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », (RCA-156) afin de revoir certaines dispositions concernant les cafés-terrasses

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », a été présenté et déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le Règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* » (RCA-156), afin de revoir certaines dispositions concernant les cafés-terrasses.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1202614001

CA20 26 0090

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) » (01-279-64), afin de limiter l'usage « hôtel-appartement »

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 février 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs, a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 février 2020;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 février 2020, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin limiter l'usage « hôtel-appartement », a été adopté, sans modification, lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 13 mars 2020;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire valide n'a été reçue conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) » (01-279-64), afin de limiter l'usage « hôtel-appartement » au territoire de la Plaza Saint-Hubert.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1203823001

CA20 26 0091

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés RCA-23 » (RCA-23-13), visant à préciser la délégation à certains fonctionnaires d'arrondissement des pouvoirs et responsabilités qui relèvent de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu de règlements adoptés par le conseil de la ville dont l'application a été déléguée au conseil d'arrondissement, et de règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés RCA-23 » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-13), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1208557001

CA20 26 0092

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un premier projet de résolution autorisant l'atteinte d'une hauteur de 9 mètres et la construction d'un deuxième étage sans retrait pour le bâtiment situé au 6545, rue Clark

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 6545, rue Clark :
 - 1° la construction d'un bâtiment ayant une hauteur d'au plus 9 m, en dérogation de l'article 24 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) qui fixe la hauteur maximale à 8 m en vertu d'une règle d'insertion;
 - 2° la construction d'un nouvel étage sans retrait par rapport à la façade du rez-de-chaussée d'une maison shoebox, en dérogation de l'article 52.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) qui stipule qu'un retrait de 1 m est exigible pour un nouvel étage lorsqu'une maison shoebox est identifiée comme étant adjacente à une autre maison shoebox;
2. D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :
 - 1° l'étage ajouté directement au-dessus du shoebox doit respecter la règle d'insertion limitant la hauteur à 8 mètres;
 - 2° le revêtement métallique doit présenter un calibre minimal de 24, pour assurer la durabilité à long terme de la construction;
 - 3° un accès doit être aménagé pour permettre l'entretien de la toiture végétalisée;
 - 4° les équipements nécessaires pour l'arrosage de la toiture végétalisée doivent être intégrés au projet;
 - 5° préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018) et du Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M. c. C-3.2), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-279;
 - 6° lors de la révision architecturale, en plus des critères figurant à

l'article 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les critères suivants s'appliquent :

- a) l'alignement de construction, l'implantation au sol, la volumétrie, la composition architecturale du bâtiment ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter ou bonifier les principes et le caractère général des constructions et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe A;
- b) le projet doit présenter une façade avant se déployant sur un seul plan, sans recul entre le rez-de-chaussée et le deuxième étage;
- c) une fenestration doit être ajoutée sur le mur avant de la partie centrale, afin d'alléger ce volume;
- d) l'arbre prévu dans la cour intérieure doit être choisi pour survivre dans des conditions ombragées («mi-ombre»);
- e) la cour intérieure doit être verdie.

3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148) s'appliquent.

4. Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une assemblée publique de consultation.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1202614002

CA20 26 0093

Modifier un passage piétonnier en passage partagé piétons-cyclistes avec priorité aux piétons, sur la rue André-Laurendeau, entre les rues Sherbrooke et Rachel

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser la modification d'un passage piétonnier en passage partagé piétons-cyclistes avec une priorité aux piétons, pour le passage piétonnier situé entre les rues Rachel et Sherbrooke, au bout de la rue André-Laurendeau.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1208151001

CA20 26 0094

Refuser les plans en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - En cour avant, agrandir le bâtiment en construisant un avant-corps (vestibule fermé) de 1 étage en hauteur - Bâtiment situé au 5200, avenue d'Orléans - Demande de permis 3001701334

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 4 février 2020;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés doivent être approuvés selon le paragraphe 12° de l'article 671 en regard des critères d'évaluation énoncés à l'article 674.10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-279);

CONSIDÉRANT que les travaux projetés, visant à agrandir le bâtiment par la construction d'un avant-corps de 1 étage en cours avant sur le bâtiment situé au 5200, avenue d'Orléans, ne respectent pas les objectifs et les critères prévus à l'article 674.10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-279);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De ne pas approuver les travaux visant à agrandir le bâtiment par la construction d'un avant-corps d'un (1) étage en cours avant, tel que décrit aux documents annexés au dossier décisionnel et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001701334.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1203823004

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 19 h 24.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance
du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020.

